l'Actu des MJC n°1

MAI 2020

> « Celui qui n'est pas occupé à vivre est occupé à mourir »
> Bob Dylan

Lettre ouverte à Emmanuel Macron, président de la République

Monsieur le Président de la République,

La liberté d'association, traduite dans la loi de 1901, est un des piliers constitutifs de la République. Le 25 février dernier, vous réunissiez à l'Elysée les fédérations d'Éducation Populaire, dont les Maisons des Jeunes et de la Culture. Il existe plus de 1000 MJC sur notre territoire, qui s'adressent à environ 5 millions d'usagers. Ces MJC ont apporté dans l'histoire une contribution fondamentale au développement de l'action éducative et culturelle en France. Puisque vous prenez en considération notre expertise, nous vous demandons, Monsieur le Président, de nous écouter. Des MJC de France nous remontent un cri d'alarme en cette période de crise sanitaire : oui, dans la 6e puissance mondiale, en l'absence d'aide alimentaire apportée par les associations caritatives, les habitants de nos quartiers populaires ont faim.

La crise sanitaire à laquelle nous sommes confrontés se double désormais d'une crise économique, sociale et humanitaire. Le Covid-19 agit ainsi comme un révélateur des choix et des conséquences des politiques de destruction des services publics que nous subissons depuis plusieurs décennies. A chacune de vos allocutions vous faites désormais l'éloge de nos services publics qui luttent contre la pandémie, et des associations qui se mobilisent pour pallier les carences de l'État à porter assistance aux citoyens les plus vulnérables. Vous louez le modèle social français et promettez même un retour aux « jours heureux », titre du programme du Conseil National de la Résistance. Loin de nous l'idée de vouloir critiquer cette invitation à la solidarité mais n'oublions pas, Monsieur le Président, que les personnels que nous honorons aujourd'hui (soignants, chauffeurs, conducteurs, éboueurs, pompiers...) sont ceux qui manifestaient et faisaient grève il y a six mois. Vous disiez alors qu'ils « bloquaient le pays ».

« Après la pandémie il y aura un jour d'après, et rien ne sera comme avant. », disiez-vous le 16 mars dernier. Oui, mais avant le jour d'après, il y a aujourd'hui, et pour les associations d'Éducation Populaire, le jour d'aujourd'hui est pire que le jour d'avant. Votre gouvernement en profite pour poursuivre son projet de désengagement, de transfert de l'action publique aux entreprises, et de remplacement progressif des subventions aux associations par des fonds privés (mécénat, appels aux dons et autres cagnottes...).

Monsieur le Président, ce « jour d'après » que vous annonciez est loin de rassurer les acteurs des associations d'Éducation Populaire comme des Maison des Jeunes et de la Culture dont nous sommes salarié.e.s.

Pour soutenir le secteur marchand et lucratif, vous mobilisez des milliards d'euros d'argent public, mais pour le secteur associatif, il n'en va pas de même. Bien au contraire, le gouvernement préconise la mise en place d'un fonds d'urgence pour les petites associations, alimenté par des financements privés. Les aides publiques comme les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et le FONJEP, pour l'emploi, sont annoncées à la baisse.

Il en va de même du financement des collectivités territoriales, qui voit cette année encore la contribution de l'État diminuer.

Vous avez confié à M. Gabriel Attal, secrétaire d'État à la Jeunesse, le soin de mener cette action. Il ne sévit plus seul. Il est aidé dans sa tâche par M. Christophe Itier, haut-commissaire à l'Économie Sociale et Solidaire et à l'innovation sociale. Sa mission est claire : ***« Mettre en œuvre une réforme entrepreneuriale pour transformer les associations en entreprises »***. C'est dans un contexte cruel de pandémie que celui-ci profite des conséquences économiques pour désengager l'État et accélérer le développement des financements privés au secteur associatif.

Alors que 75 % des associations qui comptent moins de dix salariés jouent un rôle essentiel dans la vie sociale et publique (accueil d'enfants handicapés, activités culturelles, sportives, éducatives, culturelles ...), beaucoup parmi elles pourraient avoir bien du mal à redémarrer, faute de trésorerie.

Elles ont alerté le premier Ministre sur ce sujet.

« La crise du Covid-19 risque de mettre un coup d'arrêt à l'activité de ces petites associations », reconnaît le haut-commissaire en charge du dossier qui propose, sans concertation avec les intéressés, la mise en place d'un « fonds d'urgence d'**aide pour les petites structures** comptant trois salariés et moins ».

Ce fonds est financé de la manière suivante : alors que pour les entreprises marchandes les fonds publics sont mobilisés par milliards d'euros, pour les associations le régime change : ***« le fonds d'urgence sera donc alimenté... par des financements privés assurés par les entreprises volontaires... »***. La banque BNP-Paribas, qui voit peut-être là l'occasion de se faire de nouveaux clients, s'est portée première candidate. M. Christophe Itier aurait comme objectif de disposer pour ce fonds d'un budget de 10 à 15 millions d'euros. Que représente cette somme au regard des 1,45 millions associations et de leur 1,34 millions de salarié.e.s ?

Monsieur le Président, pour nous, salarié.e.s des MJC, cette politique, qui vise à mettre un terme à plus d'un siècle de garanties de nos libertés collectives et individuelles, n'est pas acceptable.

Comment pourrions-nous l'accepter et laisser se développer de telles mesures qui conduisent à notre perte? Comment pourrions-nous l'accepter alors que nous avons vu combien ces politiques libérales commercialisant l'Hôpital public, en réduisant ses moyens, avaient contribué au développement catastrophique de l'épidémie ?

De l'aveu de tous, on ne saurait aujourd'hui envisager l'organisation démocratique de la Cité et la mise en œuvre des politiques publiques sans le concours d'associations locales représentatives des personnes et des groupes. A chaque période historique (et celle-ci en est une) correspond une montée de la conscience populaire. A chacune de ces étapes correspond un progrès social. Ces évolutions ont permis que la société ne se délite pas.

Pour mener ces actions, les associations de Jeunesse, de Culture et d'Éducation populaire, comme les MJC, ont besoin pour agir d'un financement public et de postes FONJEP financés par l'État en nombre suffisant pour assurer et développer les emplois.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous vous demandons instamment :

L'arrêt immédiat des logiques libérales qui commercialisent le secteur associatif et qui conduiront à la même catastrophe que celle que connaît l'Hôpital Public.

La création d'un fonds d'urgence immédiat, abondé par l'Etat, de relance des associations et des collectivités territoriales, au même titre que ce qui existe pour les entreprises.

La réouverture immédiate de toutes les MJC de France dans des conditions sanitaires adéquates.

L'arrêt de la taxe sur les salaires et de la TVA sur le matériel éducatif, qui asphyxient financièrement les associations.

Nous appelons les acteurs des MJC à résister et à se rassembler pour porter ces revendications nécessaires et légitimes.

Veuillez croire, Monsieur le président de la République, en l'assurance de notre détermination à œuvrer de toutes nos forces au progrès social dans cette période déterminante pour notre pays.

Pour la commission administrative,
le secrétaire général